

## Lettre d'information n°2 – Avril 2019

Le site Natura 2000 "**Vallée de l'Euille**" est doté depuis 2013 d'un plan de gestion (DOCOB) qui fixe des objectifs de maintien ou de restauration de la biodiversité de la vallée de l'Euille et de ses affluents en y associant les activités humaines pratiquées.

La richesse du site repose sur la **diversité des milieux en présence** : forêts alluviales, cours d'eau, prairies... Ces milieux accueillent des espèces rares à fort enjeu (cf. au verso). Le DOCOB est animé, depuis 2016, par le bureau d'études Rivière Environnement pour le compte de l'Etat.

Le 24 janvier 2019, le **Comité de Pilotage** du site s'est réuni dans les locaux de la mairie de Cadillac pour faire le **bilan des actions** réalisées et **préparer la prochaine phase d'animation 2019-2022**. Rappelons que le site Natura 2000 présente notamment un **fort enjeu pour les chauves-souris**.

Le comité de pilotage a décidé que la **nouvelle phase d'animation continuerait d'être portée par l'Etat** et serait confiée à un prestataire. Rivière Environnement passe donc le relais à un futur animateur prochainement désigné. D'ici là, pour toute question, vous pouvez joindre le service nature et eau de la DDTM (tel : 05 56 93 38 74).

Les axes stratégiques de la nouvelle animation de trois ans décidés en COPIL sont les suivants :

1. Créer un projet agro-environnemental et climatique à l'échelle du bassin versant de l'Euille pour intégrer les problématiques de ce dernier (pollution diffuse en particulier ; la qualité de l'eau est très dégradée par les molécules issues des traitements de la vigne notamment). Cela permettra d'envisager la contractualisation de mesures favorables à l'environnement (MAEC) avec les agriculteurs volontaires.
2. Proposer et engager des contrats Natura 2000 forestiers (contrats consistant à ne pas exploiter les boisements pendant 30 ans) afin de préserver les boisements de feuillus (vallée de la Boye notamment).
3. Engager une animation Natura 2000 en lien étroit avec la politique GEMAPI sur le bassin versant.

A ce sujet, un **nouvel élan** dans la mise en œuvre de la politique de l'eau et des milieux aquatiques va s'engager à partir de 2019. Le **SMIABVO devient en effet la structure intercommunale gestionnaire de l'ensemble du bassin versant de l'Euille** dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le

territoire. Doté de nouveaux moyens, le syndicat réalisera une étude globale de bassin versant pour élaborer un plan d'actions intégrant les thématiques de l'eau, du risque inondation et de la biodiversité, portant ainsi les objectifs du DOCOB Natura 2000.

Par ailleurs, la **communauté de communes convergence Garonne** vient de lancer une **étude** qui permettra d'aboutir à un plan de **gestion et de valorisation** du lac de Laromet en 2020.

Le bon état écologique du site, est d'intérêt public. **Il est l'affaire de tous**, et chacun, à son échelle, peut y contribuer.



Lac de Laromet



Vallée boisée à fort enjeu écologique

Opérateur de l'animation du site Natura 2000 :

**D.D.T.M. de la Gironde**

Service Eau et Nature

Tél. : 05 56 93 38 74

Mél : [pascal.landier@gironde.gouv.fr](mailto:pascal.landier@gironde.gouv.fr) ou [camille.meunier@gironde.gouv.fr](mailto:camille.meunier@gironde.gouv.fr)

Adresse : Cité Administrative BP 90

33090 BORDEAUX CEDEX



Le site " Vallée de l'Euille " s'étend sur **331 ha** de Cadillac à Targon (11 communes concernées). Le site accueille **3 habitats naturels et 10 espèces d'intérêt communautaire** (Loutre d'Europe, Vison d'Europe, Grand Murin, Lamproie de Planer, Barbastelle d'Europe, petit et grand Rhinolophe...). Il s'agit d'habitats et d'espèces inscrits dans la directive "Habitat Faune Flore" de 1992 et présentant un enjeu de conservation à l'échelle européenne.

**Natura 2000 n'est pas une politique visant à interdire des activités.** Si elle a vocation à conserver ou restaurer la biodiversité notamment par un régime d'évaluation des incidences préalables, elle est complémentaire d'autres politiques territoriales et peut **encourager les bonnes pratiques de gestion (agricoles ou non) par des actions finançables.**

En cas d'adhésion à la charte Natura 2000 du site qui cible le maintien de bonnes pratiques de gestion, les parcelles concernées peuvent faire l'objet d'une **exonération de taxe foncière sur la propriété non bâtie.**



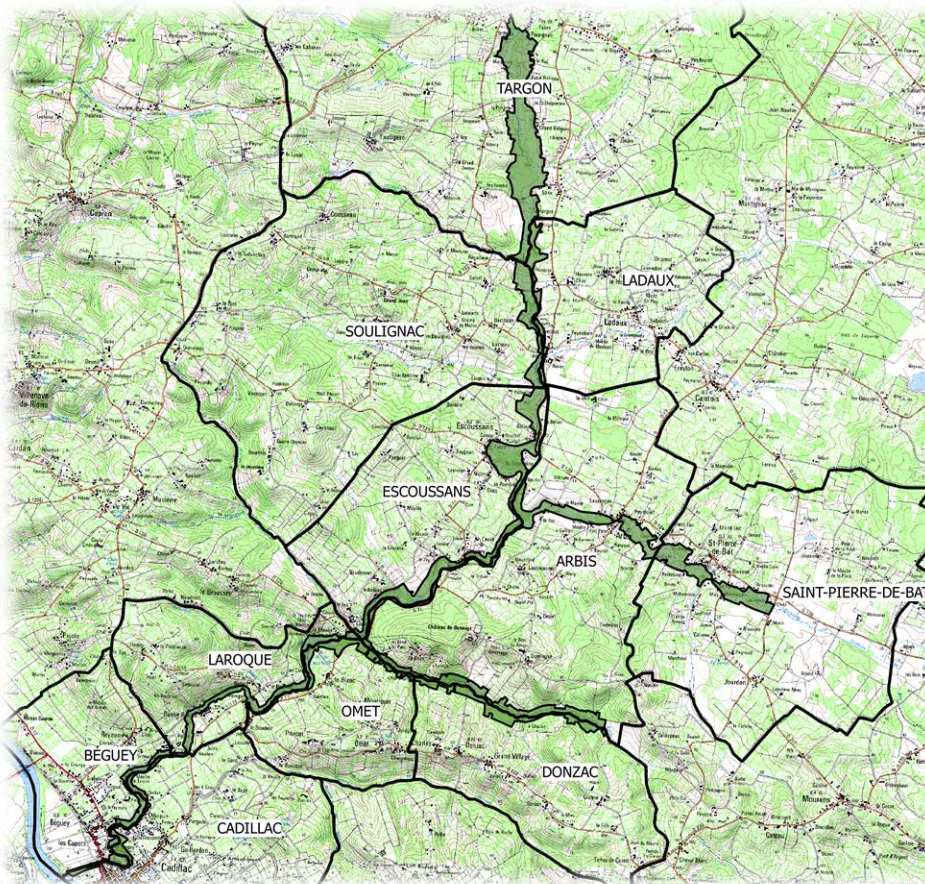
© Rivière environnement

Murin à oreilles échanquées





© Rivière environnement

Lamproie de planer



## Site Natura 2000 Vallée de l'Euille

### Légende :

-  Limites communales
-  Périmètre du site



0 0.5 1 km



### Opérateur de l'animation du site Natura 2000 :



**D.D.T.M. de la Gironde**  
Service Eau et Nature

Tél. : 05 56 93 38 74

Mél : [pascal.landier@gironde.gouv.fr](mailto:pascal.landier@gironde.gouv.fr) ou [camille.meunier@gironde.gouv.fr](mailto:camille.meunier@gironde.gouv.fr)

Adresse : Cité Administrative BP 90  
33090 BORDEAUX CEDEX